

CHAMPIONNAT DE BILLARD SARTOIS EN EQUIPE (CBSE)

SEPTEMBRES 2015 modifié le 13 09 2019 et 2021 revu en mai 2022, juin 2023, **modifié mai 2024**

il serait souhaitable que tous les clubs jouent avec un maillot de même couleur (ou gilet) portant un écusson au nom du club

Article 1 -- Clubs et Equipes participant au Championnat

La liste des clubs participants est établie au début de chaque saison.
Chaque club peut engager 1 ou plusieurs équipes.

Article 2 – Organisation générale / Cotisations

Le Championnat de la Sarthe de billard par équipes est organisé par un Comité départemental composé du président de chaque club (ou de son représentant).

L'assemblée générale de ce Comité élit **pour une durée de trois ans** un Comité Directeur qui a pour mission d'assurer le bon déroulement de la compétition, dans le respect du règlement. Cette élection se fait à la majorité des membres présents ou valablement représentés

. **CALENDRIER des élections : 2023 2026**

Le Comité Directeur se compose de :

- un Président , choisi parmi les volontaires pour cette fonction .
à défaut de volontariat, c'est le président du club déclaré champion la saison
Ecoulée qui assure cette fonction jusqu'à la prochaine AG.
- un Vice Président- un Secrétaire- un Trésorier-

Chaque club participant devra verser au Trésorier, pour chaque équipe engagée, une cotisation annuelle, dont le montant sera fixé chaque année au cours de l'AG du Comité départemental. Cette somme est destinée à couvrir les frais de fonctionnement du championnat (secrétariat, correspondances, récompenses, vins d'honneur, etc....) .Toutes les recettes et dépenses seront mentionnées par le Trésorier dans un livre de comptes, dont l'arrêté annuel sera présenté à chaque AG.

Le trésorier versera au secrétaire une somme forfaitaire de 100€ pour les dépenses de fonctionnement.(Somme révisable à chaque assemblée générale)

Article 3 – Déclaration des équipes engagées

article 3-1 composition initiale : Chaque président ou responsable de club communique avant le début des compétitions au Comité Directeur, la liste des joueurs par équipes (cf article 4 ci-dessous). Seuls les joueurs ainsi déclarés seront admis lors des rencontres.

Un joueur appartenant à 2 clubs devra opter pour un club avant le début du championnat.

article 3-2 modifications en cours de saison : Des joueurs non prévus au départ pourront être incorporés en cours de saison, jusqu'à une date déterminée par le Comité Directeur **sous réserve.**
(Au 31 décembre)

- qu'ils ne soient pas déjà inscrits dans un autre club

--que le Comité Directeur, par son Secrétaire, et son président, en soit préalablement averti pour accord et classement.

Toutes les rencontres se joueront au maximum en 50 reprises. En cas de handicap non atteint par les 2 joueurs le gagnant est désigné par le pourcentage de réussite.

Article 4 – Classement des joueurs et Handicaps de jeu

article 4-1 règles générales : Le tableau ci-dessous permet de déterminer les handicaps de jeu. Les valeurs retenues s'inspirent des distances normales prévues par la Ligue pour la saison.

Ajoutée pour la catégorie R5. Ces valeurs seront éventuellement à revoir en cas de modification des distances retenues

Moyennes retenues	de 0,00 à 0,79	classement R5	handicap à jouer	35 points
	de 0,80 à 1,09	R4 B		40
	de 1.10 a 1.49	R4 A		50
	de 1.50 a 1.89	R3 B		60
	de 1.90 a 2.29	R3 A		70
	de 2.30 a 3.09	R2 B		90
	de 3.10 a 3.99	R2 A		110
	de 4.00 a 4.99	R1 B		130
	de 5.00 a 5.99	R1 A		150
	de 6.00 a 7.99	N3 B		180
	de 8.00 a 12.49	N3 A		200 GC
	de 12.50 a 19.99	N1 B		250 GC
	de 20.00 a 29.99	N1 A		300 GC

les joueurs de moyennes supérieure a 29.99 ne sont pas admis sauf exception validé par le bureau

article 4-2 détermination des moyennes à retenir pour la saison en cours

Chaque joueur aura un handicap en fonction de ses résultats en championnat de la Sarthe (moyenne)

Cas particuliers :

Mis à jour

Tout joueur qui arrête en LIGUE aura un handicap correspondant à ses résultats en SARTHE de l'année précédente .ou de ligue

Chaque année, les handicaps de tous les joueurs seront revus en fonction de leurs résultats de l'année précédente.

Tout joueur qui descend maximum un handicap sera considéré comme nouveau joueur

Cas particuliers

article 4-3 nouveaux joueurs :

Est considéré comme NOUVEAU JOUEUR (NJ) :

- a- Tout joueur n'ayant pas déjà participé à des compétitions de billard français.
- b- Tout joueur qui n'a pas joué en compétition la saison précédente.
- c- Tout joueur qui descend de handicap

Leur moyenne sera déclarée sous la responsabilité de leur président de club . En cas de sous

évaluation manifeste, le Comité Directeur se réserve le droit de rectifier la moyenne déclarée. Le

handicap de ces nouveaux joueurs sera revu dans le championnat, s'il y a lieu, après 2 matchs gagnés

ou 3 matchs joués, en fonction de sa moyenne ils seront augmentés d'un handicap, une nouvelle révision sera effectuée si besoin après 2 matchs supplémentaires. Aucune descente de handicap sera effectué pour l'ensemble des joueurs.

Ils joueront alors avec un nouveau handicap jusqu'à la fin de la saison. Le classement pour la saison suivante sera calculé en fonction de la totalité des matchs joués.

Les joueurs ayant joué qu'un seul match au court de la saison restera avec son handicap de base et considère comme nouveau joueur. le comité directeur se réserve la possibilité de modifier son handicap si celui-ci s'avère inapproprié.

Article 5 – Répartition des équipes / Poules / Calendrier

Le Comité Directeur et les présidents à l'assemblée générale détermineront, en fonction du nombre d'équipes engagées pour la saison à venir, si le championnat se déroule en une ou deux poules et définira la composition des poules et le calendrier des rencontres.

Si une seule poule est retenue, il n'y aura que des matchs « aller ».

Si deux poules sont retenues, les matchs se dérouleront en aller / retour dans chaque poule.

La date d'une rencontre pourra, d'un commun accord, être déplacée, voire inversée, à condition pour le club souhaitant la modification d'en aviser le Secrétaire du Comité et de ne pas perturber le bon déroulement du championnat.

Article 6 – Organisation des rencontres / Forfaits

Les rencontres sont prévues le samedi à 14h30.

Il est vivement recommandé que tous les joueurs d'un même club jouent avec maillot, polo ou gilet aux couleurs ou aux armoiries du club. Il est également souhaitable que tous les joueurs, afin de préserver le caractère convivial de ce championnat, restent jusqu'à la fin des rencontres.

Ces dernières se jouent par équipes de 4 joueurs, rangés dans chaque équipe par ordre décroissant des moyennes (J1 étant la plus forte moyenne, J4 la plus faible). Quatre matchs ont lieu, opposant les joueurs de même rang (les 2 J1, les 2 J2 Ext). L'ordre des matchs est laissé à la diligence du club recevant, en tenant compte autant que possible de l'avis du club visiteur.

Les rencontres se déroulent suivant les règles d'arbitrage en vigueur, en particulier :

- échauffement de 5 minutes par joueur
- tirage de départ
- reprise sur mouche pour le joueur parti en deuxième

Le club vainqueur d'une rencontre par 4 à 0 se verra attribué 1 point supplémentaire de bonus. (12 points + 1)

Si une équipe se présente à 3 joueurs : un joueur de cette équipe est tiré au sort avant la rencontre et devra disputer un match de complément. Ce joueur se rangera alors à son ordre normal et immédiatement après (s'il est par exemple J2, il jouera donc J2 et J3 de l'équipe adverse) Mais en fin de rencontre, il sera retiré trois points au classement général à l'équipe incomplète le nombre de victoire reste acquis.

Une équipe à 2 joueurs ne peut pas jouer

Un club qui déclare forfait et qui prévient le club adverse perdra la rencontre par 4 à 0 il se verra attribué 0 point de la défaite. si le forfait n'est pas prévenu une pénalité de 6 points sera attribuée.

Le club vainqueur marquera 12 points, le point de bonus ne lui sera pas marqué

Si deux équipes se présentent à 3 joueurs : 1 joueur de chaque équipe sera tiré au sort avec le même principe de retrait de point et victoire acquise comme désigné dans le chapitre précédent.

Article 7 – Résultats des matchs et Classement des équipes

Un match est gagné par le joueur qui atteint le premier son handicap. Il est donc perdu par l'autre joueur.

Un match est nul si les deux joueurs atteignent ensemble leur handicap (donc après reprise sur mouche pour le deuxième joueur).

Un match gagné vaut 3 points, un match nul 1 point, un match perdu 0 point.

Le résultat de la rencontre se détermine par addition des points des matchs individuels.

Une feuille de résultats techniques est établie en 3 exemplaires par le club recevant et est signée des deux responsables de la rencontre. Chaque club conserve un exemplaire, l'original étant envoyé au Secrétaire du Comité dans les meilleurs délais..

Les matchs gagnés figurent en rouge, les matchs nuls en vert, les matchs perdus en bleu ou en noir.

Après exploitation par le Secrétaire, un classement est établi à l'issue de chaque journée : ce classement est établi d'après les critères suivants :

D'abord par ordre décroissant des points acquis .

En cas d'équipes ex aequo celle-ci seront départagées par le nombre de matchs gagnés, le nombre des matchs nuls, le nombre de matchs perdus , le point bonus et le meilleur pourcentage de réussite sur la rencontre des équipes concernées.

Ce classement est communiqué par le Secrétaire, après chaque journée , aux clubs concernés .

Article 8 – Tournoi de clôture

Le tournoi de clôture est une rencontre conviviale avec l'ensemble des équipes qui aura lieu chez le club vainqueur ou un club volontaire en accord avec le club vainqueur , celui-ci aura en charge le fonctionnement du tournoi.

Le tournoi se déroulant sur l'ensemble de la journée par équipe de trois avec 1 ou 2 remplaçants , chaque équipe rencontrera 4 équipes différentes ,le classement se fera au total des points de l'ensemble des 4 matchs, l'équipe ayant fait le plus de point sera déclarée vainqueur du tournoi .

article 8-1 : phase de remise des récompenses :

**Les récompenses seront remises le jour du tournoi de clôture ou de L'Assemblée Générale
Le classement établi à la fin de la saison détermine l'ordre du classement final des équipes.**

Le comité directeur se réserve le droit de modifier l'organisation du tournoi de Clôture

Article 9 – Litiges et Différends

Tous les cas particuliers non prévus dans ce règlement et tous problèmes pouvant survenir au cours de ce championnat, qui n'auraient pas pu être résolus entre les deux responsables de clubs en cause, seront à soumettre au Comité Directeur qui tranchera (ex : moyenne de nouveau joueur manifestement sous évaluée.)

Il ne faut toutefois pas perdre de vue l'esprit qui anime ce championnat : bien qu'il s'agisse d'une compétition, celle-ci doit rester amicale et son but principal est de créer des liens d'amitiés entre les clubs et leurs membres.

Pour les phases de jeux le règlement F F B s'applique

Règlement revu et adopté à l'Assemblée Générale du 13 septembre 2019 et 2021 revu en mai 2022 juin 2023 et le 8 juin 2024

Le président

TOUPIN Emmanuel